

Rapport de commission

Commission n°36 du Conseil communal

Postulat de M. Fabrice Moscheni – «Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes»

**Mardi 15 mars 2022 à 16h30
Hôtel de Ville – Salle du Conseil communal**

Rapporteur (président)

Yusuf Kulmiye (Socialiste)

Présent-e-s :

Membres de la commission

Mme Varuna Mossier	Socialiste
Mme Joëlle Racine	Socialiste
M. Mountazar Jaffar	Socialiste
Mme Ariane Maurin	Les Verts
M. Oleg Gafner	Les Verts
M. Olivier Thorens	Les Verts
M. Jacques Pernet	Libéral-Radical
M. Antoine Pignet	Libéral-Radical
M. Xavier de Haller	Libéral-Radical
M. Vincent Vouillamoz	Vert'libéraux
M. Fabrice Moscheni	UDC

Représentant.e.s de la Municipalité et invités :

M. Pierre-Antoine Hildbrand
Capitaine Frédéric Tâche
Mme Barbara Gori

Directeur de la sécurité et de l'économie
Corps de police
Secrétaire Division STS

Le président ouvre la séance à 16h30 et cède la parole à l'administration qui présente les représentants de l'administration, soit le capitaine Tâche, chef de la Sécurité du trafic et du stationnement (STS) et la secrétaire de division, pour la prise des notes de la séance.

Le postulant entame la discussion en précisant que ce postulat coule de source. Il souligne que certains cyclistes se trouvant dans le trafic routier n'ont jamais passé de permis de conduire et ne connaissent donc pas les règles de base de la circulation. Il leur est donc difficile de pouvoir se comporter de façon adéquate sur la route. L'idée est de pouvoir fournir à chacun-une qui fait l'achat d'un vélo, un résumé de ces règles, afin d'entrer dans le trafic routier de manière plus sécurisée.

Le représentant de la Municipalité informe que la Municipalité, ainsi que le corps de police, sont prêts à étudier avec bienveillance cette proposition.

Une commissaire apporte une précision concernant le postulat sur le fait que la ville de Lausanne ne subventionne que l'achat de vélos électriques dans un magasin agréé par «Equiwatt ». Elle ajoute que le service de la mobilité rappelle les règles de base sur la page du site internet de la ville « sécurité à vélo » avec des liens vers plusieurs sites pour des cours de conduite à vélo et vélos électriques. Elle propose d'ailleurs à la Municipalité d'ajouter sur son site le lien vers le « code de conduite pour et envers les cyclistes », élaboré par l'OFROU qui, selon elle, est la référence en la matière. Elle propose que ce vade-mecum soit également remis aux automobilistes. Elle rappelle à cet égard que la majorité des collisions impliquant des cyclistes découle d'une faute le plus souvent de l'automobiliste. Elle poursuit en indiquant que la meilleure façon d'assurer la sécurité des cyclistes consiste à développer une infrastructure routière adaptée, ce qui impliquerait une diminution de la capacité routière pour les transports individuels motorisés, en limitant le nombre de voies qui leur sont dédiées et ainsi réaffecter l'espace libéré à la mobilité douce et généraliser le 30km/h de jour comme de nuit. Dans cette mesure, le groupe son peut soutenir le renvoi du postulat à la Municipalité.

Un commissaire appuie ce postulat et rappelle, pour mémoire, qu'il avait déposé un postulat afin que les cyclistes s'habillent de manière à être détectés, postulat qui avait été refusé. Il propose que dans ce vade-mecum, ce point soit mentionné afin d'expliquer aux cyclistes qu'il est important qu'ils soient visibles, bien que les vélos soient déjà bien réparables aujourd'hui.

Un commissaire pense que ce postulat est intéressant et intelligent, étant donné que ce vade-mecum s'adressera à des gens qui potentiellement n'ont aucune formation sur la circulation routière. Selon lui, il ne s'agit pas d'opposer un mode de circulation à un autre. Il précise que de bonnes actions sont déjà menées afin faciliter la circulation des vélos à Lausanne et propose d'aller plus loin en informant toute la population de certaines spécificités, et cite l'exemple des trottoirs partagés par les piétons et cyclistes.

Un commissaire ressent que ce postulat est pertinent et est d'accord avec l'idée de ce vade-mecum. Il pense également qu'il faudrait élargir le périmètre des destinataires à l'ensemble des usagers de l'espace public.

Un commissaire déclare ces intérêts et nous informe qu'il est président de la section vaudoise de l'ACS, pense qu'il ne s'agit pas de détourner le postulat de son objet véritable. Il ajoute que nous ne parlons plus de mobilité douce mais de mobilité active qui est à définir comme les transports individuels motorisés et que certains termes devront être repensés dans le cadre des futures discussions en matière de mobilité.

Le commissaire précise qu'il est essentiel de considérer que les vélos, sont aujourd'hui un moyen de déplacement qui nécessite que des portions du domaine public lui soient attribuées et séparées du réseau routier, pour des questions de sécurité. Dès lors, il

mentionne qu'un consensus peut être trouvé, pour autant qu'il y ait un respect des différents modes de transport. Le commissaire tient à rectifier ce qui a précédemment été dit en lien avec les accidents et se fonde sur les chiffres établis par la police cantonale en collaboration avec la police de Lausanne. Dans le canton de Vaud en 2020, on peut compter 97 accidents avec des vélos E-bike, dont 64 résultent d'une faute du cycliste. Pour les cycles traditionnels, 306 accidents dont 178 ont été attribués à une faute du cycliste. Ce qui démontre que l'utilisation d'un nouveau mode de transport génère des nouvelles problématiques. Dès lors, s'il faut dégager un espace public nécessaire, il faut aussi encadrer les usagers de ce dit mode. C'est donc dans le cadre de la problématique du comportement des cyclistes que s'inscrit ce postulat. Il souligne également qu'il y a de moins en moins de personnes au bénéfice d'un permis de conduire et que cela implique qu'ils n'ont pas connaissance des règles de la circulation routière. Fondés sur ces différentes constatations, les postulants estiment qu'il est important de s'adresser spécifiquement aux usagers de vélos électriques et traditionnels afin de les sensibiliser.

Un commissaire pense que cette commission était nécessaire afin de clarifier la portée du postulat. En rapport avec la problématique de la sécurité des cyclistes en ville, il pense également qu'il faut élargir la portée de ce vade-mecum, qui peut être un outil pour rappeler les règles de la circulation aux cyclistes, mais également leur droits sur la voie publique en donnant des références comme les cours donnés par PRO VELO et TCS, afin de donner une portée plus étendue qu'un simple rappel des règles. En intégrant ces différents points, ce postulat sera soutenu.

Une commissaire pose une question à la Municipalité et demande ce qui a déjà été fait ou ce qui va être fait au niveau de la circulation des cyclistes.

La municipalité précise que la réponse à cette question est très vaste car cela va de la sensibilisation des plus jeunes avec les cours au jardin de la circulation, au partenariat avec différentes associations dans le domaine du cyclisme jusqu'aux nombreuses campagnes de communications qui sont planifiées, ce sujet est donc déjà largement abordé. Le représentant de la municipalité pense qu'il faut se centrer sur le débat et ajoute qu'un travail permanent est effectué de la part de la police de Lausanne et tient à faire remarquer que la situation sécuritaire s'est grandement améliorée depuis des années.

Le postulant revient sur ce qui a été dit et n'est pas d'accord avec le fait d'élargir la distribution de ce vade-mecum. Le but étant d'être pragmatique et d'aller dans le sens de la sécurité des gens qui utilisent des vélos afin que des accidents soient évités, car les cyclistes en provoquent également et en sont les victimes principales.

Un commissaire prend la parole et a été étonné de la raison de la demande du postulat. Il pense qu'il est possible d'être pragmatique bien que plusieurs démarches sont déjà effectuées. Le commissaire est d'accord avec ce postulat mais ajoute que chaque parti doit pouvoir donner sa position pleinement et indique que son groupe va soutenir le renvoi de ce postulat.

Une commissaire rappelle au postulant qu'ils vont soutenir ce postulat, se permet de citer encore le document de l'OFROU qui répond à toutes les questions posées.

Un commissaire pense que ce vade-mecum à son sens, car tous les cyclistes circulant à Lausanne n'ont pas eu la chance de participer aux cours à la Vallée de la jeunesse et

ajoute qu'il faudrait élargir la distribution à toute personne qui possède un vélo, bien que cela soit compliqué à cibler. En lien avec les accidents provoqués, il précise que l'automobiliste reste une victime également, même si ça n'est pas physique.

Le postulant tient à faire remarquer que ce postulat a été signé par plusieurs personnes donc ne représente pas uniquement son opinion et les remercie de leur collaboration et d'avoir soutenu cette idée.

Résultat des votes pour les conclusions du postulat de Monsieur le Conseiller communal Fabrice Moscheni 'Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes' *
0 non/ 12 oui/ Abstentions : 0

Le président lève la séance à 17h13